

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 juillet 2021

GESTION DE LA CRISE SANITAIRE - (N° 4389)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 624

présenté par

Mme Fiat, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Coquerel, M. Corbière, M. Lachaud, M. Larive,
M. Mélenchon, Mme Obono, Mme Panot, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon,
Mme Ressiguiet, Mme Rubin, M. Ruffin et Mme Taurine

ARTICLE PREMIER

Supprimer l'alinéa 13.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, nous nous opposons à l'élargissement du "passe sanitaire" pour les grands magasins et centres commerciaux, au-delà d'un certain seuil défini par décret.

D'après la volonté du monarque Macron, le passe sanitaire sera donc nécessaire pour aller dans les grands centres commerciaux. La mesure initiale aurait donc empêché les personnes qui ne disposent pas de pass sanitaire, d'acheter ce dont ils ont besoin, notamment pour se nourrir ? Complices de la désertification des centres villes où les petits commerces disparaissent et du développement de centres commerciaux déshumanisés, nos concitoyens n'auraient même plus pu y faire leurs courses.

S'agglutiner dans le RER, vous étiez prêts à voter pour. Faire ses courses de biens de premier nécessité, vous étiez prêts à voter contre.

Suite à l'avis du Conseil d'état, le texte est amendé a minima. Cela vous permet aussi de minimiser les incohérences de l'exécutif. Mais, comme trop souvent - pour ne pas dire toujours - c'est fait de manière vague, laissant de la place à de l'arbitraire: qu'entendez-vous par proximité ?

Le monarque présidentiel ne peut pas perdre la face, en faisant marche arrière suite à son annonce, l'intendance devra suivre pour ne pas subir ses foudres.

Nous vous proposons de simplifier ce texte en supprimant cet alinéa